

## PROTOCOLE DE MADRID

**Formulaire type n° 5 : Décision finale concernant la situation de la marque –  
Déclaration d'octroi total ou partiel de la protection faisant suite à un refus provisoire  
(règle 18ter.2) du règlement d'exécution commun)**

I.	Office qui envoie la déclaration :
	<b>INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE</b> Direction de la Propriété Industrielle DEPARTEMENT DES MARQUES, DESSINS ET MODELES Service de l'Examen 15 rue des Minimes CS 50001 F-92677 Courbevoie Cedex FRANCE ☎ : 01 56 65 83 08
II.	Numéro de l'enregistrement international :
	1 346 067
III.	Nom du titulaire :
	DIPLAZOR LIMITED
IV.	Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante :
	<input type="checkbox"/> Une protection totale est accordée pour <u>tous</u> les produits et services (règle 18ter.2)i) :  <input checked="" type="checkbox"/> Une protection partielle est accordée pour les produits et services ci-après (règle 18ter.2)ii) : <b>28 Jouets.</b>

### Siège

15 rue des Minimes - CS 50001  
92677 COURBEVOIE Cedex

**0 820 210 211** Service 0,10 € / min + prix appel

Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00  
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

## V. Non-revendication ou réserve :

*Veillez indiquer le ou les éléments de la marque pour lesquels la protection ne peut être accordée :*

*Veillez indiquer également, en cochant une des options ci-après, si la non-revendication ou la réserve s'applique :*

- à l'égard de tous les produits et services
- uniquement à l'égard des produits et services ci-après :

## VI. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :

## VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

**Pour le Directeur général de  
l'Institut National de la Propriété Industrielle**

  
Thomas PINTO  
JURISTE

## VIII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international :

22/08/2018



Institut National de la  
Propriété Industrielle  
(INPI)  
A l'attention de Mme  
Nathalie Texier - DMA  
15 rue des Minimes  
CS 50001  
F-92677 Courbevoie Cedex  
France

CTP170121415

3) **AVIS CONCERNANT UNE DECLARATION EN VERTU DE LA REGLE 18TER2) OU**

Genève, le 30 juillet 2018

Enregistrement international n° 1346067  
marque SWEET BOX  
au nom de DIPLAZOR LIMITED

Date de notification de l'enregistrement international ou de la  
désignation postérieure: 25 mai 2017  
Date à laquelle la notification d'une déclaration en vertu de la  
règle 18ter2) ou 3) a été envoyée à l'OMPI: 24 avril 2018

Notre référence: FI-I/1152514401/LB  
Référence de l'Office:  
Examineur: Leslie BARRIOS +41 22 338 8686

-----  
Nous accusons réception d'une déclaration en vertu de la règle  
18ter 2) ou 3) émise par l'Office de français relative à  
l'enregistrement international ci-dessus référencé.

Ladite déclaration n'est pas conforme aux dispositions prévues  
par la règle 18ter2) ou 3) pour la raison suivante:

elle n'indique par les produits et services pour lesquels la  
protection de la marque est octroyée, comme l'exige la règle 18ter  
2)ii).

En conséquence, ladite déclaration, telle que produite, ne peut  
pas être inscrite au registre international et est renvoyée à votre  
Office en pièce jointe à cet avis.